

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
16

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 juillet 2025

DCM 2025.07.07- 52

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 068-216801522-20250707-DCM202552-DE



Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**
- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Madame **Régine DOLLÉ** à Madame **Emilie ERISMANN**

Madame **Danielle BUHLER** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : ITINERAIRE CYCLABLE STRUCTURANT – Approbation de la convention de transfert temporaire de la Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH :

Afin d'améliorer la sécurité des cyclistes, la Collectivité européenne d'Alsace envisage l'aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre indépendant de la chaussée routière entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH.

La CeA propose une convention qui vise à encadrer le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable, et précise les modalités de participation financière et la gestion ultérieure du futur ouvrage.

VU le projet de convention transmis par la CeA le 3 juin 2025

VU l'inscription de cet itinéraire au schéma départemental de la CeA et au Schéma du Pôle d'Equilibre Territorial et rural de la communauté de communes Sundgau,

CONSIDERANT le niveau de trafic élevé de la RD 18 V avec plus de 12 000 véhicules / jours

CONSIDERANT l'intérêt général du projet d'itinéraire cyclable en site propre indépendant entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH

CONSIDERANT le cofinancement énoncé à l'article 5 du projet de convention

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le projet de piste cyclable tel que présenté

APPROUVE la convention de transfert temporaire du Maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion ultérieure pour l'aménagement cyclable entre les communes de FROENINGEN et ILLFURTH.

DEMANDE le rajout d'une clause de révision dans la convention en cas de dépassement de plus de 10% des montants participatifs annoncés dans celle-ci

DIT que les crédits devront être inscrits au budget communal de l'année 2026

AUTORISE le maire à signer la convention telle que présentée.

ILLFURTH, le 8 juillet 2025


Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH


Danielle BUHLER
Adjointe au Maire